

Sujet : [INTERNET] DUP+Parcellaire_RD92-93_JANZE_AMANLIS

De :

Date : 28/04/2023 15:23

Pour : pref-enquetes-publiques <pref-enquetes-publiques@ille-et-vilaine.gouv.fr>

Bonjour,

Suite à l'avis d'enquête publique concernant le projet de liaison entre la RD92 et la RD93 sur les communes de Janzé et d'Amanlis et à la cessibilité des terrains nécessaires dont je suis locataire, je tiens à vous informer de mon opposition à ce projet pour les raisons suivantes :

Lors de l'expropriation (il y a plus de 15 ans) des terrains que j'exploitais soit 43 hectares pour la création de la zone du Bois de Teillay, la Communauté de Communes de la Roche aux Fées a pris possession de 70 hectares dont seulement 6 hectares sont actuellement utilisés.

Le projet de liaison entre la RD92 et RD93 avait été étudié lors de la création de la Zone du Bois de Teillay où une route a été en partie réalisée (rue de la Butte à Madame).

Il suffirait de prolonger cette route pour éviter de détruire les parcelles ZC204 et ZC46 sachant que la Communauté de Communes de la Roche aux Fées dispose du terrain pour la réalisation de cette déviation et que ce projet est beaucoup plus court et de fait sera moins onéreux, aura un impact environnemental et un impact économique sur notre exploitation beaucoup moins importants.

Je reste à votre disposition pour tout complément d'informations.